

PREMIÈRE JOURNÉE

Les 21/12/2019 de _____ heures à 14 heures 30Observations de M⁽¹⁾

Lundi 2 décembre 2019.

M^r PECOUD Gilles - 9 Rue du Rocher d'Avon 77210 AVONJe suis contre ce projet d'aménagement et à la modification du Plan d'urbanisme.

L'aménagement est démesuré pour un tel quartier qui n'a pas les voiries suffisantes à un afflux de population nouvelle.

Cet aménagement situé sur la commune de Fontainebleau va impacter exclusivement la commune d'AVON qui va devoir en supporter les inconvénients et les nuisances, le ville de Fontainebleau percevant elle le profits.

- Voirie sous dimensionnée et déjà saturée par des véhicules en transit
- Notamment en bus sous dimensionnés
- Afflux de voyageurs sur la ligne R (SNCF) déjà rapidement saturée.
- Qui va payer les dégâts à la voirie d'AVON pour ces nouveaux bellifontaineux qui emprunteront la voirie d'AVON vers la gare
- Projet immobilier inesthétique (proximité du château)
- Le maire de Fontainebleau sera son population augmentée et son salaire avec tandis que la ville d'Avon ne supportera que les embarras.
- La hauteur des bâtiments est trop élevée.
- Les réseaux d'assainissement ne sont pas adaptés à une hausse de population
- Problèmes de circulation rue Gambetta (bus, camion...)
- Ce projet vise à entasser de la population dans une cité dortoir.
- Il faut penser que après ce quartier il y aura un aménagement à court ou moyen terme de toute la zone militaire qui amènera un nouveau surcroît de population et de nouveaux problèmes de densité.

AVIS D'FAVORABLE à la modification du Plan d'urbanisme

Avis défavorable du Conseil Municipal d'AVON.



FRAX Arlette 77210 AVON

AVIS très défavorable

